



# Conseil de sécurité

Soixante-dixième année

**7367<sup>e</sup>** séance

Jeudi 23 janvier 2015, à 10 h 15

New York

*Provisoire*

---

<i>Président :</i>	M. Barros Melet . . . . .	(Chili)
<i>Membres :</i>	Angola . . . . .	M. Gaspar Martins
	Chine . . . . .	M. Zhao Yong
	Espagne . . . . .	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Pressman
	Fédération de Russie . . . . .	M. Iliichev
	France . . . . .	M. Bertoux
	Jordanie . . . . .	M <sup>me</sup> Kawar
	Lituanie . . . . .	M <sup>me</sup> Murmokaitė
	Malaisie . . . . .	M. Haniff
	Nigéria . . . . .	M. Laro
	Nouvelle-Zélande . . . . .	M. McLay
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Tatham
	Tchad . . . . .	M. Gombo
	Venezuela (République bolivarienne du) . . . . .	M. Ramírez Carreño

## Ordre du jour

### La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2014/956)

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, présenté en application du paragraphe 39 de la résolution 2147 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/957)

Lettre datée du 12 janvier 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo (S/2015/19)

---

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation concernant la République démocratique du Congo**

**Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (S/2014/956)**

**Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, présenté en application du paragraphe 39 de la résolution 2147 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/957)**

**Lettre datée du 12 janvier 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo (S/2015/19)**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant de la République démocratique du Congo à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2014/956, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, ainsi que sur le document S/2014/957, qui contient le Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, présenté en application du paragraphe 39 de la résolution 2147 (2014) du Conseil de sécurité.

J'appelle également l'attention des membres du Conseil sur le document S/2015/19, qui contient une lettre datée du 12 janvier 2015, adressée au Président du Conseil de sécurité par la Présidente du Comité du

Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra des exposés de M. Hervé Ladsous et de S. E. M<sup>me</sup> Dina Kawar, Représentante permanente de la Jordanie, en sa qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo.

Je donne maintenant la parole à M. Ladsous.

**M. Ladsous** : Je remercie les membres du Conseil de cette occasion qui m'est offerte de les informer de l'examen stratégique de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), tâche pour laquelle le Conseil nous a mandatés dans sa résolution 2147 (2014) et qui nous a beaucoup occupés ces derniers mois.

Je voudrais d'abord marquer mon appréciation du concours, de l'aide, que nous a apporté le Gouvernement de la République démocratique du Congo durant cet exercice important, un concours dont témoigne le temps qui nous a été consacré, lorsque notre délégation était à Kinshasa, par plusieurs ministres du Gouvernement congolais, avec à leur tête le Ministre des affaires étrangères, M. Tshibanda N'tungamulongo. Plusieurs réunions, chacune de plusieurs heures, ont eu lieu, et je crois que cela montre à quel point le Gouvernement congolais a pris cet exercice au sérieux. J'ajouterai que j'ai moi-même eu des entretiens à plusieurs reprises avec le Ministre des affaires étrangères; que le Secrétaire général a lui-même parlé au téléphone avec le Président Kabila; et que le Représentant spécial, M. Martin Kobler, a eu le week-end dernier un très très long entretien avec le Président Kabila.

Durant toutes ces rencontres, nous avons eu l'occasion de parler avec les autorités congolaises d'un large éventail de problèmes, y compris la situation politique, les défis sécuritaires, ainsi que les élections à venir. Et nous sommes tombés d'accord sur le fait qu'au cours des années écoulées, beaucoup a été accompli, d'abord le retrait des forces armées étrangères, la réunification du pays, l'établissement d'un Gouvernement de transition, deux élections nationales. Et pourtant, des défis demeurent. En dépit de la défaite militaire que nous avons infligée au Mouvement du 23 mars (M23) à la fin de l'année 2013, il demeure des groupes armés à la fois congolais et étrangers, au premier rang desquels les Forces démocratiques de libération

du Rwanda (FDLR) et les Forces démocratiques alliées (ADF), qui continuent à faire peser une menace sur la population civile ainsi que sur la stabilité globale et le développement de l'est de la République démocratique du Congo et, plus généralement, de la région des Grands Lacs.

Je voudrais d'abord évoquer ce qui s'est passé ces derniers jours, des incidents préoccupants qui se relient au processus électoral et qui se sont déroulés à Kinshasa, à Goma, à Bukavu et à Lubumbashi. Et je voudrais exprimer notre profonde préoccupation devant la violence qui s'est manifestée dans ce contexte. Je voudrais déplorer la perte de vies humaines, les destructions de biens, les actes de pillage. Les Congolais ont le droit d'exprimer leur opinion et de manifester pacifiquement, et, clairement, l'usage de la violence n'est pas acceptable. Alors, bien entendu, il faut appeler les manifestants ainsi que leurs dirigeants à poursuivre leurs objectifs politiques par des moyens non violents. Mais nous sommes préoccupés par les rapports qui ont été établis et indiquent que les forces de sécurité avaient fait usage de la force à l'encontre de manifestants pacifiques qui n'étaient pas armés, et par le fait également qu'il y a eu des arrestations arbitraires. Il est de la responsabilité du Gouvernement de maintenir l'espace politique et de permettre l'expression pacifique des opinions. Il est également de la responsabilité du Gouvernement de faire en sorte que la réaction à ces protestations soit proportionnée. Le fait, par ailleurs, que le Gouvernement congolais ait ordonné la fermeture d'Internet, des messages SMS, de certaines stations de radio, tout cela est également un élément de préoccupation, car la liberté d'expression, la liberté de communication, sont des droits essentiels dans une démocratie et ne doivent être en rien contrebattus.

Durant les discussions que nous avons eues avec les autorités congolaises, auxquelles je faisais allusion un peu plus tôt, nous avons évidemment beaucoup parlé des menaces auxquelles doit faire face la République démocratique du Congo. Nous avons parlé du rôle de la MONUSCO et de la taille de ses composantes militaire et policière. D'une manière générale, l'évaluation que nous avons faite est que la MONUSCO conserve un rôle très important dans la stabilisation de la situation en République démocratique du Congo et dans le soutien au Gouvernement en vue de la neutralisation des groupes armés. Il est vrai que nous avons entendu certaines critiques exprimées sur la manière dont la MONUSCO met en œuvre certains aspects de son mandat, et à propos également de la performance de certains des

contingents. Nous avons pris ces critiques au sérieux, et, de fait, le rapport dont est saisi le Conseil contient un certain nombre de recommandations qui visent à faire en sorte que la MONUSCO soit plus efficace dans la mise en œuvre de son mandat et obtienne davantage de résultats tangibles. Il contient également, il faut le noter, une recommandation du Secrétaire général tendant à ce que la MONUSCO intensifie son dialogue avec le Gouvernement congolais sur un certain nombre de questions politiques clefs.

S'agissant d'abord de la composante militaire, dans le cadre d'une réunion qui s'est tenue avant-hier avec les pays fournisseurs de contingents et d'effectifs de police, j'ai tenu un langage et exprimé un message extrêmement clairs : les changements qui sont nécessaires pour mettre en œuvre de manière plus effective le mandat de la Mission ne passent pas simplement par une transformation de la force de la MONUSCO. Ce qui est nécessaire au-delà de cela, c'est un changement dans le comportement des troupes déployées sur le terrain. Il faut que tous les contingents soient prêts à user de la force armée contre ceux qui continuent à menacer la population civile. Il faut que cette détermination soit mise en œuvre de manière plus proactive. Tout ceci doit se faire en sachant, bien entendu, que la protection des civils ne se réduit pas simplement à une action militaire.

En tout état de cause, le Secrétaire général recommande donc une réduction du personnel militaire de la MONUSCO de l'ordre de 2000 personnes, et il recommande par ailleurs que soient remplacées les deux unités de police qui avaient été déployées début 2014 au Soudan du Sud. Cette recommandation se fonde sur l'amélioration relative de la situation sécuritaire dans certaines parties de l'est de la République démocratique du Congo à la suite de la défaite militaire du M23. Elle se fonde également sur l'amélioration de la capacité des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) à faire face à la menace que posent les groupes armés. Elle se fonde enfin sur un certain nombre de mesures concrètes qui ont été prises pour rendre la force plus mobile et plus flexible.

Il est vrai que le Président Kabila et son gouvernement, de leur côté, demandent des réductions d'effectifs plus poussées. Ils expriment le point de vue selon lequel nous en tenir aux chiffres proposés par le Secrétaire général, donc une réduction de 2000 hommes, enverrait un signal négatif. Mais, comme je l'ai expliqué au Ministre des affaires étrangères, M. Tshibanda N'tungamulongo, cette recommandation du Secrétaire

général se fonde sur une étude approfondie des capacités militaires et sur une analyse approfondie de l'adéquation des effectifs aux tâches. Considérant les nombreux défis politiques et sécuritaires auxquels nous demeurons confrontés, nous estimons vraiment que toute réduction qui irait au-delà du chiffre recommandé aurait des répercussions négatives sur la capacité de la force de la MONUSCO à mettre en œuvre le mandat.

Le cœur de ce mandat demeure la protection des civils. Ceci ne peut se faire sans une composante militaire forte capable d'entreprendre les aspects militaires de la stratégie de protection des civils de manière flexible, mais aussi de manière efficace, et ceci tant que les forces du Gouvernement n'ont pas encore la capacité de prendre en charge elles-mêmes les tâches qui reviennent actuellement à la MONUSCO. Comme le sait le Conseil, le mandat de la MONUSCO consiste, et l'expression était forte, à neutraliser les groupes armés. Cela demeure plus que jamais notre première priorité. Pour mettre en œuvre ce mandat, qui est assez unique en son genre, il faut bien le dire, il nous faut des capacités adéquates et des moyens spécialisés, notamment dans le cadre des opérations contre les FDLR et contre les ADF. Je le redis au passage, les opérations militaires contre les FDLR doivent commencer maintenant, sans délai. Mais, en même temps, nous devons admettre le fait que l'obtention de résultats tangibles contre les FDLR exigera des ressources et prendra du temps. Les membres le savent, ce groupe est d'une nature extrêmement dispersée, il est immergé dans la population locale, et donc, je le redis, cela prendra du temps. Il nous faudra également tout faire pour éviter la répétition de ce qui s'était produit en 2009 lorsque les forces armées congolaises avaient entrepris, contre ce même groupe déjà, des opérations militaires qui avaient entraîné des conséquences humanitaires absolument catastrophiques.

En disant tout cela, je n'ai aucune intention de suggérer que la MONUSCO a vocation à rester en République démocratique du Congo indéfiniment. Nous sommes donc tout à fait disposés à mener des discussions avec le Gouvernement pour développer conjointement un plan qui préparerait la voie pour que, progressivement, le Gouvernement congolais prenne à sa charge les tâches que nous menons en ce moment. Une stratégie de sortie de la MONUSCO ne peut être que progressive, et elle doit être fonction de critères spécifiques et d'objectifs définis conjointement avec le Gouvernement congolais. Au cours des 15 dernières années, nous avons fait des investissements considérables en République

démocratique du Congo. Je crois qu'il est dans notre intérêt à tous de faire en sorte qu'un retrait progressif ne se fasse pas d'une manière qui mette en péril les gains que nous avons durement acquis au cours de toutes ces années. Nous ne pouvons pas faire cela, ni l'ONU ni le Gouvernement, chacun de notre côté. C'est la raison pour laquelle le Secrétaire général recommande que la MONUSCO et le Gouvernement congolais engagent un dialogue de niveau stratégique pour développer cette stratégie de retrait et une feuille de route, et ce, dans les mois à venir.

Nous sommes bien volontiers disposés à travailler avec le Gouvernement pour mettre en œuvre une stratégie, qui pourrait d'ailleurs s'accélérer par rapport à la vision que nous en avons actuellement, dans la mesure où les conditions le permettraient. C'est au fond entre les mains du Gouvernement congolais que réside la solution à ce problème. Le retrait de la MONUSCO et le rythme de ce retrait dépendront de l'engagement et de la capacité du Gouvernement congolais à prendre de manière tangible à sa charge les actions de neutralisation des groupes armés, en particulier les FDLR et les ADF. Cela dépendra également de la capacité du Gouvernement congolais à développer les moyens de son armée et de sa police de manière durable et de sa capacité ainsi que de sa détermination à organiser des élections crédibles qui contribueront à consolider la stabilité, conformément à la Constitution de la République démocratique du Congo.

Qu'il me soit permis de conclure en soulignant que nous avons fait beaucoup de chemin. Beaucoup a été accompli, notamment depuis la signature, il y a bientôt deux ans à Addis-Abeba, de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. Nous sommes sur la bonne voie mais il nous faut encore déployer des efforts, tous ensemble, pour réaliser ce qui est de notre intérêt commun et ce qui est notre objectif partagé : une paix durable, la stabilité, dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. Il va falloir pour cela traduire les engagements politiques qui avaient été souscrits à Addis-Abeba il y a deux ans en actions concrètes, plus que jamais, et notamment en ce qui concerne la neutralisation des groupes armés.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Ladsous de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M<sup>me</sup> Kwar.

**M<sup>me</sup> Kawar** (Jordanie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire rapport aux membres du Conseil de sécurité en ma qualité de Présidente du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) concernant la République démocratique du Congo. Dans ma déclaration, j'ai l'intention de faire ressortir, brièvement, quelques-unes des conclusions et recommandations figurant dans le rapport final du Groupe d'experts établi en application de la résolution 2136 (2014) (voir S/2015/19) et d'évoquer l'examen de ce rapport par le Comité au cours de sa réunion du 9 janvier. Je donnerai également un bref aperçu des activités du Comité depuis mon dernier exposé au Conseil, le 20 août 2014, en relation avec le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts (voir S/2014/428) et j'indiquerai certaines des activités envisagées par le Comité dans le courant de 2015. Étant donné que le rapport final du Groupe d'experts est paru lundi en tant que document du Conseil de sécurité, je ne m'arrêterai que sur quelques-unes des conclusions du Groupe aujourd'hui.

En ce qui concerne les Forces démocratiques alliées (ADF), entité visée par les sanctions, le Groupe estime que l'opération militaire effectuée dernièrement contre ce groupe a permis de l'affaiblir considérablement, sans pour autant en venir à bout. Le Groupe d'experts est d'avis que les ADF ont toujours la capacité de se regrouper et de se renforcer, comme elles l'ont déjà fait dans le cadre d'opérations similaires en 2005 et 2010, d'autant que leurs réseaux de recrutement, de soutien et de financement n'ont pas été notablement touchés. Le Groupe n'a également pu trouver aucun élément de preuve crédible montrant l'existence de liens, y compris récents, entre les ADF et des groupes terroristes étrangers, dont Al-Qaida, le Mouvement des Chabab ou Boko Haram.

S'agissant des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), autre entité visée par les sanctions, le Groupe d'experts estime que les dirigeants de ce groupe armé n'ont pas manifesté leur intention sincère de suivre le processus de désarmement. Le Groupe a réuni des preuves de la participation des FDLR à des opérations militaires, ainsi que de leurs activités de recrutement et de leur collaboration avec d'autres groupes armés et des éléments de l'armée nationale, les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC). Le Groupe d'experts a établi que des dirigeants des FDLR et certains de leurs partisans politiques en provenance d'autres pays se réunissaient en dehors de la République démocratique du Congo depuis au moins 2013 et a réuni des preuves de la participation

des FDLR à la levée d'impôts locaux et à l'exploitation des ressources naturelles, parfois en collaboration avec des unités des FARDC.

Dans le rapport, le Groupe indique également que les ADF, les FDLR, le groupe Nduma Défense for Congo, groupe armé dirigé par Sheka Ntabo Ntaberi, qui tombe sous le coup des sanctions, et d'autres groupes armés ont continué en 2014 de recruter, d'entraîner et d'utiliser des enfants soldats. Les groupes armés ont aussi commis de nombreuses autres violations, dont des actes de torture, la réduction de personnes en esclavage et des violences sexuelles. Des massacres ont eu lieu en juin à Mutarule, au Sud-Kivu, et en octobre et novembre dans le territoire de Beni, au Nord-Kivu.

Le Groupe indique également que malgré les progrès de la traçabilité des minéraux extraits en République démocratique du Congo et une plus grande vigilance, le trafic continue. En outre, certains éléments des FARDC et groupes armés sont toujours impliqués dans le commerce des minerais et risquent d'introduire des minerais du sang dans les circuits d'approvisionnement de la République démocratique du Congo et des pays voisins. D'après le Groupe, en 2014, la lutte contre le trafic d'or n'a pour ainsi dire pas progressé en République démocratique du Congo. L'exploitation et le commerce illicites de produits provenant des espèces sauvages, comme l'ivoire, continuent de poser un grave problème, auquel contribuent les groupes armés, des éléments de l'armée congolaise, des braconniers locaux et des bandes armées sud-soudanaises. Les FDLR et certains éléments de l'armée congolaise restent impliqués dans la production et le commerce du charbon de bois et du bois au Nord-Kivu.

Au nombre des 15 recommandations qu'il a formulées, Le Groupe recommande au Gouvernement de la République démocratique du Congo et à plusieurs autres Gouvernements d'échanger des informations afin de garantir que le commerce de l'or s'exerce conformément aux normes internationales de transparence et de respect du principe de précaution, en imposant l'obligation de produire pour chaque transaction toutes les pièces justificatives nécessaires, dont un certificat d'origine.

Le Groupe a aussi recommandé au Gouvernement burundais et au Gouvernement de la République démocratique du Congo d'ouvrir des enquêtes sur les cas de violences sexuelles commises par l'armée burundaise et/ou la milice burundaise des Imbonerakure dans la zone de Kiliba, au Sud-Kivu, et d'exercer des poursuites

contre les responsables. Le Groupe d'experts a en outre recommandé au Gouvernement de la République démocratique du Congo de poursuivre après enquête les officiers et les soldats de l'armée congolaise mentionnés dans le rapport, qui violent le code d'exploitation minière.

Dans le cadre de leur examen des recommandations du Groupe et des mesures proposées par le Comité en rapport avec ces recommandations, les membres du Comité ont confirmé leur accord préliminaire sur de nombreuses mesures proposées, telles que l'envoi de lettres à un certain nombre d'États soulignant la recommandation du Groupe d'ouvrir des enquêtes sur les individus identifiés dans le rapport comme étant impliqués dans les réseaux de financement, de soutien matériel et de recrutement des ADF. Ces projets de documents ont été distribués mardi au Comité selon la procédure habituelle d'approbation tacite de cinq jours. En ce qui concerne plusieurs recommandations n'ayant pas fait l'objet d'un accord explicite parmi les membres sur les mesures proposées, par exemple une mise en attente, la Présidente a l'intention de procéder à d'autres discussions bilatérales avec les délégations intéressées pour voir s'il est possible d'adopter des modalités plus souples de transmission par le Comité des recommandations du Groupe aux États Membres concernés.

Depuis mon dernier exposé au Conseil du 20 août portant sur le rapport du Groupe à mi-parcours, le Comité a tenu des consultations le 17 septembre pour entendre un exposé de M. Abdallah Wafi, Représentant spécial adjoint du Secrétaire général pour l'état de droit, sur le mandat de surveillance des sanctions de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO), en particulier le marquage et le traçage des armes, qui, à mon avis, sont un élément clef de détection des violations de l'embargo sur les armes. À la même séance, le Comité a également entendu des exposés de M<sup>me</sup> Zainab Hawa Bangura, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, et de M<sup>me</sup> Leila Zerrougui, Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé. À cette occasion, les deux représentantes du Secrétaire général ont proposé des noms en vue de leur éventuelle inscription sur la liste de sanctions. Un communiqué de presse a été publié à l'issue de cette séance.

Concernant les activités que le Comité envisage de mener cette année, la Présidente voudrait effectuer un déplacement dans la région des Grands Lacs, si possible au milieu de l'année. En attendant, j'ai demandé aux membres du Comité de me faire part de leurs vues sur les interlocuteurs susceptibles d'aider le Comité à approfondir ses connaissances en ce qui concerne l'application du régime de sanctions. À cet égard, le Comité est en train de donner suite à ma proposition de convoquer une réunion avec les États de la région suite à la publication du rapport final du Groupe d'experts en tant que document du Conseil. À cette fin, des lettres seront adressées aux représentants du Burundi, de l'Ouganda, de la République démocratique du Congo, de la République-Unie de Tanzanie, du Rwanda et de l'Afrique du Sud, en sa qualité de Présidente de la Communauté de développement de l'Afrique australe, au sujet de la réunion que le Comité se propose d'organiser le vendredi 6 mars avec les États invités. Nous apprécions également la participation de l'Angola, en sa qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de membre du Comité des sanctions du Conseil.

J'aurais également l'intention, avec l'accord des membres du Comité, inviter la Secrétaire générale adjointe aux affaires humanitaires et Coordonnatrice des secours d'urgence à faire un exposé au Comité sur la situation humanitaire en République démocratique du Congo. J'estime également que le Comité pourrait tirer profit des réflexions du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Kobler, ou du représentant compétent de la MONUSCO, sur le mandat de surveillance des sanctions de la Mission. Le Comité pourrait en outre envisager une éventuelle séance d'information à laquelle participerait le Président du Groupe des États d'Afrique ici à New York pour discuter de l'application du régime de sanctions concernant la République démocratique du Congo.

Le 12 mars 2015, cela fera 11 ans que le Conseil de sécurité a créé un Comité des sanctions pour surveiller la mise en œuvre de l'embargo sur les armes. J'espère que, dans le courant de l'année, dans le cadre des réunions du Comité avec les États de la région et les autres interlocuteurs et de mon déplacement dans la région des Grands Lacs, nous serons en mesure de prendre du recul et d'évaluer l'efficacité et l'impact du régime de sanctions concernant la République démocratique du Congo et d'examiner certaines questions très importantes. Que peut-on faire, par exemple, pour améliorer la gestion des stocks d'armes

et lutter contre les réseaux qui fournissent des armes et des munitions aux groupes armés, en violation de l'embargo? Comment pouvons-nous empêcher que d'ex-combattants passent d'un groupe armé à un autre, existant ou nouvellement formé? Quels sont les effets ressentis par les 31 personnes et neuf entités dont le nom est inscrit sur la liste des sanctions? De quelles informations supplémentaires les États Membres ont-ils besoin pour proposer l'inscription d'autres personnes ou entités sur cette liste, y compris ceux qui appuient les groupes armés par le commerce illicite de ressources naturelles, dont l'or, la faune et les produits provenant des espèces sauvages, ainsi que ceux qui continuent de recruter des enfants et d'agresser sexuellement des femmes?

Nous devons nous assurer que les États Membres, en particulier ceux de la région, coopèrent avec le Groupe d'experts et le Comité en répondant aux lettres qui leur sont adressées, en facilitant leurs visites et en suivant leurs recommandations. Je ne doute pas que, cette année, nous serons en mesure, collectivement, de voir davantage l'intérêt à nous engager à mettre en œuvre le régime de sanctions et les mesures qui peuvent être prises pour combler toute lacune ou déficit. Je suis consciente des difficultés qui nous attendent, en particulier des divergences de vues dans la région pour ce qui est d'identifier les principaux responsables de la violation de l'embargo. Dialoguons avec nos interlocuteurs en écoutant leur point de vue et en leur fournissant une assistance, si nécessaire, et à terme, renforçons la mise en œuvre du régime des sanctions. La population de la République démocratique du Congo et les civils en particulier, qui souffrent le plus, ne méritent pas moins.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique du Congo.

**M. Gata Mavita wa Lufuta** (République démocratique du Congo) : Je voudrais, avant toute chose, vous exprimer, Monsieur le président, toute la satisfaction de ma délégation de vous voir présider la présente séance du Conseil de sécurité sur la situation en République démocratique du Congo. Ma délégation se réjouit en effet de voir le Conseil de sécurité être dirigé au cours de ce mois de janvier par le Représentant du Chili. Qu'il me soit donc permis, Monsieur le Président, de saisir l'opportunité que vous m'offrez de vous présenter, au nom de ma délégation et en mon nom personnel, mes vives félicitations pour votre accession

à la présidence du Conseil de sécurité. Ma délégation souhaiterait également saisir cette occasion pour saluer votre prédécesseur, le représentant de la République du Tchad, et lui exprimer notre reconnaissance pour la maîtrise et la compétence dont il a fait montre le mois passé durant sa présidence du Conseil. Je voudrais enfin rendre un hommage mérité au Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, auquel mon pays est redevable de tant d'efforts remarquables déployés pour le retour effectif de la paix dans la région des Grands Lacs en général, et en République démocratique du Congo en particulier.

Mon propos va s'articuler autour de trois sujets essentiels faisant l'objet des rapports dont votre Conseil est saisi, à savoir le rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) (S/2014/956) du 30 décembre 2014, le rapport du Secrétaire général sur la MONUSCO, présenté en application du paragraphe 39 de la résolution 2147 (2014) du Conseil de sécurité (S/2014/957), ainsi que le rapport final du Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo (voir S/2015/19).

Dans sa résolution 2147 (2014) du 28 mars 2014, le Conseil de sécurité avait prié le Secrétaire général de procéder à un examen stratégique approfondi de la MONUSCO et de l'ensemble de la présence des Nations Unies en République démocratique du Congo et de lui présenter, le 30 décembre 2014 au plus tard, ses recommandations concernant les objectifs futurs, les activités, la stratégie de retrait et le déploiement efficace des ressources de la MONUSCO, en gardant à l'esprit qu'il convient de continuer d'accroître l'efficacité de la Mission. Le souhait de ma délégation est que les échanges que nous allons avoir au cours de cette séance et dans les contacts qui suivront, nous permettent d'aboutir à un consensus entre la République démocratique du Congo et le Conseil de sécurité : consensus sur les progrès accomplis vers la normalisation de la situation en République démocratique du Congo; consensus sur les obstacles qui continuent de joncher le chemin de cette normalisation et qui donc appellent d'urgence notre attention commune; et consensus enfin sur l'action future de l'ONU en République démocratique du Congo.

Nous n'aurons jamais cessé de dire que pour les populations longtemps meurtries des pays de la région, l'Accord-cadre pour la paix et la sécurité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs est perçu comme une preuve éloquente de la détermination de la communauté internationale d'aider

à trouver une solution définitive à une instabilité qui n'a que trop duré et pour laquelle mon pays notamment a payé un lourd tribut. Pour preuve, dès le lendemain de la signature de l'Accord-cadre, le Gouvernement congolais s'est attelé à remplir ses obligations, qui correspondent en fait à des tâches qu'il avait identifiées depuis 11 ans et qu'il traite comme importantes et prioritaires.

Dans cette optique, nous avons non seulement accéléré, mais aussi mieux systématisé la réforme du secteur de la sécurité. L'assainissement des structures et du personnel de l'armée, des services de sécurité et de la police, le recrutement dans les forces de défense des jeunes congolais issus de toutes les provinces du pays, la réouverture des académies militaires, la formation, avec le concours des partenaires bilatéraux, des forces spéciales et des unités d'appui, avec comme objectif prioritaire l'opérationnalisation de la force de réaction rapide, sont autant d'actions concrètes engagées afin de rendre la défense de notre territoire plus efficace et de mieux assurer l'autorité de l'État. En vue de consolider cette autorité, il y a lieu de signaler la mise en œuvre, en novembre 2014, avec l'aide de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies, de stratégies et de plans d'action en faveur de la stabilisation pour le Nord-Kivu, la province Orientale et le Sud-Kivu. Le Gouvernement se félicite également du choix de 13 zones d'intervention prioritaire dans le cadre de la Stratégie internationale révisée d'appui en matière de sécurité et de stabilisation.

Dans cet ordre d'idées, la création par la MONUSCO de neuf îlots de stabilité dans l'est de la République démocratique du Congo, répartis dans le Katanga, le Nord-Kivu, la province Orientale et le Sud-Kivu, est une initiative encourageante pour laquelle mon gouvernement voudrait assurer l'ONU de son soutien.

La décentralisation, prévue dans la Constitution, a franchi un pas supplémentaire vers sa matérialisation, avec l'adoption des lois nécessaires à sa mise en œuvre. La réforme de la gestion des finances publiques, en cours depuis quelques années et dont les résultats positifs sont perceptibles à travers la stabilité du cadre macroéconomique, se poursuit et vient d'être utilement complétée avec l'entrée en vigueur des mesures d'assainissement du climat des affaires et du mécanisme national de certification des ressources minières, ce qui aura pour effet de renforcer la croissance économique. Mieux, le Gouvernement vient de procéder à un réexamen approfondi du document de stratégie et de croissance pour la réduction de la pauvreté afin de rendre

la croissance plus inclusive, de résorber partiellement le retard accumulé dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de donner à la lutte contre la pauvreté plus de crédibilité et d'efficacité.

Dans cette perspective, les composantes « relance économique » et « réhabilitation et insertion sociales » des programmes de stabilisation et de reconstruction, notamment le Programme de stabilisation et de reconstruction de l'est de la République démocratique du Congo et le programme élaboré par l'équipe de pays des Nations Unies en vue de la consolidation et du développement des régions du nord et de l'ouest, qui, quoique ne connaissant pas de conflits, font face aux conséquences de l'instabilité au nord et à l'est du pays, constituent un complément particulièrement déterminant. Nous comptons donc sur l'implication active de l'ONU et de la communauté internationale dans leur financement et leur mise en œuvre.

Après la réforme de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) et l'adoption de différentes lois, le pays se trouve résolument engagé dans le processus conduisant à l'organisation des troisièmes élections démocratiques. Le Gouvernement est déterminé à tenir le pari de les organiser dans la paix et de manière à en garantir le caractère libre et démocratique. Les événements malheureux qui viennent de se produire à Kinshasa ces derniers jours, dont le Secrétaire général adjoint, M. Ladsous, vient de parler et qu'il faut placer dans le cadre de l'apprentissage de la démocratie, n'entraveront pas l'organisation de ces élections, dont la CENI, qui en a constitutionnellement la compétence, en publiera le calendrier.

Au sujet de ces événements, il y a lieu de signaler que, lors des élections de 2011, les différents partenaires de la République démocratique du Congo et l'opposition avaient formulé des observations que la CENI a jugé utile d'inclure dans la nouvelle loi électorale à adopter par le Parlement. Parmi ces observations, il y a la prise en compte de la problématique hommes-femmes et le vote des Congolais de l'étranger. Ces événements sont donc dus à la manipulation de la population par une partie de l'opposition.

Si l'on prend en considération la situation qui prévalait en matière de sécurité en République démocratique du Congo il y a à peine deux ans, cette évaluation offre d'amples motifs de satisfaction. Des progrès notables ont été accomplis sur le plan de la réduction des menaces contre la sécurité des populations et de l'amélioration des conditions de prise en charge

de cette sécurité par le Gouvernement. Nous pouvons légitimement considérer que nous sommes en voie de sortie de la phase de rétablissement et de maintien de la paix. C'est dans cette perspective qu'il faut envisager les objectifs futurs et la stratégie de retrait de la MONUSCO.

Après 15 ans de présence de l'ONU sur le territoire congolais, il y a lieu de mettre à l'actif du partenariat entre la République démocratique du Congo et l'ONU, la communauté internationale et les organisations régionales, entre autres, le retrait des forces armées étrangères, la réunification du pays, la mise en place du Gouvernement de transition et la tenue de deux élections nationales.

Quinze ans, c'est toute une tranche de la vie. Nous pensons, en effet, que nous avons la responsabilité d'évaluer, ensemble, l'action que l'ONU mène dans notre pays en appui au Gouvernement de la République, afin de nous assurer qu'elle demeure pertinente au regard des objectifs poursuivis et de la nature évolutive des défis à relever. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général qu'il est nécessaire d'engager une discussion franche entre le Gouvernement de mon pays et l'ONU afin d'aboutir à un compromis sans mettre en péril les progrès réalisés sur le terrain. Le Gouvernement de mon pays souhaite donc que le Conseil de sécurité et l'ONU discutent franchement de cette question avec lui au lieu de prendre une décision unilatérale.

L'ultimatum lancé au groupe rebelle des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) de déposer volontairement les armes et de se démobiliser pour un rapatriement volontaire est forclos depuis le 2 janvier passé. Le désarmement forcé de cette rébellion rwandaise par les Forces armées de la République démocratique du Congo, en collaboration avec la brigade d'intervention de la MONUSCO, est devenu désormais une question militaire. L'impatience que l'on perçoit auprès d'un bon nombre de partenaires est partagée par le peuple congolais et ses dirigeants. Car la proportion de 25 % seulement de combattants des FDLR qui ont déposé les armes pour rejoindre les centres de transit n'est pas du tout satisfaisante pour mon Gouvernement. Ce désarmement forcé reste donc la seule option en ce moment. Il s'effectuera dans les meilleurs délais et sous la forme la mieux appropriée au regard de tous les paramètres à la disposition de nos forces de défense et de sécurité.

Il importe de rappeler ici que les FDLR ne sont pas une armée classique. Il s'agit de combattants sans

signes distinctifs qui se dissimulent derrière un bouclier humain composé de nos compatriotes et de réfugiés civils rwandais. Il est donc du devoir de l'armée d'adapter toute sa stratégie à cette réalité du terrain. Il y va à l'heure actuelle, pour le Gouvernement de la République démocratique du Congo, d'un impératif national de mettre fin à toute présence sur son territoire des combattants des FDLR, qui ne constituent pas seulement une menace pour la paix dans leur pays d'origine, mais aussi et surtout en République démocratique du Congo où, depuis plus de deux décennies, ils ont commis de nombreux actes criminels contre notre pays et sa population.

Il est généralement admis aujourd'hui que l'assistance en faveur d'un pays en situation d'après-conflit comme le mien doit obéir à ses priorités et à ses besoins réels pour permettre à la population de pouvoir légitimement bénéficier des dividendes de la paix. La République démocratique du Congo reconnaît qu'elle a besoin d'une paix durable pour s'attaquer efficacement aux défis de l'édification d'un État performant, fort et prospère, soucieux des droits de ses citoyens, et capable de pourvoir à leurs besoins. Elle attend donc encore beaucoup de l'ONU, qui dispose indéniablement de capacités susceptibles d'aider au renforcement des institutions publiques. Elle demande seulement qu'il lui soit permis d'assumer, en adulte responsable, les prérogatives de sa souveraineté retrouvée.

Les maîtres mots dans la réflexion à laquelle nous invitons le Conseil sur l'avenir de notre coopération sont donc le dialogue et le partenariat, sur la base des principes d'appropriation dans le chef de la République Démocratique du Congo et de subsidiarité dans celui de la coopération internationale. Pour être effective, l'appropriation, nous le reconnaissons, requiert le renforcement des capacités nationales.

Pour terminer, ma délégation voudrait saisir cette occasion pour remercier M. Hervé Ladsous, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, et la représentante de la Jordanie, de leurs exposés. Je voudrais également remercier les membres du Conseil de sécurité pour toutes les initiatives appréciables qu'ils n'ont cessé de prendre pour le rétablissement de la paix dans mon pays.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 11 heures.*